

Références

Programmes détaillés des filières en école: www.orientation.ch/formation

Bases légales et directives

- Ecole: www.vs.ch/enseignement
- Formation professionnelle: www.vs.ch/sfop

Sites des écoles professionnelles

- www.epcasion.ch – école professionnelle commerce et artisanat, Sion
- www.eptm.ch – école professionnelle technique et des métiers, Sion
- www.vs.ch/agriculture – école d'agriculture du Valais, Châteauneuf
- www.epasc.ch – école professionnelle artisanat et service communautaire, Martigny et Châteauneuf
- www.epic-monthey.ch – école professionnelle intercantonale chimie, Monthey

Sites des écoles de métiers:

- www.edhea.ch – école de design et haute école d'art, Sierre
- www.eptm.ch – école professionnelle technique et des métiers, Sion
- www.eccgsierre.ch – école des métiers du commerce, Sierre
- www.ecsion.ch – école des métiers du commerce, Sion
- www.eccgmartigny.ch – école des métiers du commerce, Martigny
- www.eccg-monthey.ch – école des métiers du commerce, Monthey
- www.amad-valais.ch – école professionnelle d'assistant-e médical-e et d'assistant-e dentaire, Sion
- www.couture-vs.ch – école de couture, Sierre

Sites des écoles de culture générale

- www.eccgsierre.ch – école de culture générale, Sierre
- www.ecsion.ch – école de culture générale, Sion
- www.eccgmartigny.ch – école de culture générale, Martigny
- www.eccg-monthey.ch – école de culture générale, Monthey

Sites des collèges

- www.creusets.net – lycée-collège des Creusets, Sion
- www.lcplanta.ch – lycée-collège de la Planta, Sion
- www.lyca.ch – lycée-collège de l'Abbaye, Saint-Maurice

Notes pour l'admission dans les filières

Après la 10CO	Après la 11CO	Maturités professionnelles intégrées (MP1), Ecoles des métiers y compris Ecoles des métiers du commerce	Ecole de culture générale avec maturité spécialisée
Collège (maturité gymnasiale)			
4 niveaux I dont 3 ≥ 4.5 et 1 ≥ 4.0 Moyenne générale ≥ 4.5	4 niveaux I (dont 3 ≥ 4.0)	4 niveaux I (dont 3 ≥ 4.0)	4 niveaux I (dont 3 ≥ 4.0)
	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 5.0	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 4.5	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 4.5
		2 niveaux I et 2 niveaux II 2 niveaux I ≥ 4.0 1 niveau II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	2 niveaux I et 2 niveaux II (dont 1 niveau I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5
		1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I ≥ 4.0 2 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	1 niveau I et 3 niveaux II 2 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5
		4 niveaux II 3 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	4 niveaux II 3 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5

On peut également accéder aux maturités professionnelles intégrées ainsi qu'à l'école des métiers du commerce et de culture générale après l'école préprofessionnelle EPP aux conditions suivantes: certificat EPP réussi et une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5.



LES FORMATIONS APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

- [APPRENTISSAGE
- [ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE
- [COLLÈGE



APPRENTISSAGE

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

COLLÈGE

OBJECTIF PRINCIPAL DE LA FILIÈRE

Apprendre un métier en faisant des activités concrètes dans une entreprise ou une école de métiers et en suivant des cours théoriques dans une école professionnelle (alternance formation pratique et théorique).

Acquérir une culture générale pour se préparer aux formations supérieures de niveau HES dans les secteurs social, santé, arts (arts visuels ou théâtre) ou pédagogique.

Acquérir une culture générale, développer les connaissances et la capacité de jugement nécessaires aux études supérieures dans les universités et les écoles polytechniques fédérales.

TYPE D'ÉLÈVE

Elèves qui veulent entrer dans la vie professionnelle, être actifs rapidement.

Elèves ayant de bonnes compétences scolaires générales, un goût pour les formations de type scolaire et un intérêt pour le domaine de la santé, du social, de l'enseignement, des arts visuels ou du théâtre.

Elèves ayant des compétences scolaires affirmées et un goût prononcé pour les études sur un long terme.

Les niveaux scolaires exigés varient:

- formations AFP pour les élèves de faible niveau scolaire
- apprentissages CFC: divers niveaux de difficulté
- **maturité professionnelle** pour les élèves ayant de bons niveaux scolaires. Possibilité d'effectuer une maturité professionnelle MP intégrée (voir tableau au verso) à la formation ou après le CFC.

Les niveaux scolaires exigés: voir tableau au verso.

Les niveaux scolaires exigés: voir tableau au verso.

CONDITIONS D'ADMISSION

Formation duale: trouver une place d'apprentissage et signer un contrat d'apprentissage. Selon les associations professionnelles, réussir un examen d'admission.

Formation en école de métiers: avoir les notes exigées (variables selon la formation) et réussir la sélection. Attention aux délais d'inscription et parfois aux stages ou séances d'information préalables exigés.

Apprentissage hors canton: remplir une procédure spécifique pour obtenir l'autorisation du canton (www.vs.ch/sfop).

Pour accéder aux maturités spécialisées MS, **avoir suivi l'option correspondante dans le cursus ECG** (sauf pour la MS arts visuels), s'inscrire dans les délais et répondre à des exigences spécifiques:

- MS pédagogie: filière régulée (places limitées)
- MS social: stages pratiques préalables
- MS arts visuels: présenter un dossier de travaux
- MS arts de la scène: examen à l'école de théâtre en 1^{er} ECG
- MS santé: pré-inscription.

Admission possible après la 10CO ou après la 11CO avec les notes exigées.

Informations détaillées sur les sites www.orientation.ch > Formations www.vs.ch/orientation > Agenda - Examens

DURÉE DE FORMATION

- AFP: 2 ans
- CFC: 3 ou 4 ans
- Maturité professionnelle MP: intégrée ou 1 an post CFC (2 ans en emploi dans certaines options selon le nombre de candidats).

- Certificat ECG: 3 ans
- Maturité spécialisée MS: 1 an (après le certificat ECG).

Maturité gymnasiale: 5 ans.

Les élèves en échec dans une école qui intègre la maturité professionnelle sont en principe redirigés vers une voie duale. Tant l'employeur que la personne en formation ont le droit de résilier le contrat d'apprentissage pour de justes motifs.

L'élève peut effectuer des choix d'options complémentaires et spécifiques en 2e ou 3e année.

CADRE

Formation duale: Travail en entreprise • Cours professionnels + cours interentreprises • Salaire • 5 semaines de vacances

Ecole de métiers: Pas de salaire • Vacances scolaires
La formation en école de métiers alterne théorie et formation pratique sous forme d'ateliers ou de stages, avec dans certaines filières une intégration progressive en entreprise dès la 2^e année.

Ecole à plein temps • Vacances scolaires • Pas de salaire

Ecole à plein temps • Vacances scolaires • Pas de salaire

PERSPECTIVES

- Travailler.
- Acquérir de l'expérience et se perfectionner: formation continue, **formation professionnelle supérieure** (école supérieure ES, brevets et diplômes fédéraux).
- Avec **une maturité professionnelle**, entrer dans une HES.
- Compléter la maturité professionnelle avec **une passerelle DUBS** pour aller à l'université ou la HEP.

Le certificat ECG nécessite de poursuivre une formation supérieure en Valais ou hors canton:

- en Ecole supérieure ES: admission avec le certificat ECG
- en HES: admission avec une **maturité spécialisée** (régulation pour certaines filières HES: social, ergothérapie, ostéopathie, nutrition, physiothérapie, sage-femme)
- en HEP (la filière MS pédagogie peut être régulée si trop de candidats)
- à l'université: compléter la maturité spécialisée avec **une passerelle DUBS** pour être admissible.

En principe, nécessité de poursuivre une formation supérieure.

- Les études universitaires ou dans une école polytechnique se font hors du canton. Conditions spécifiques pour certaines filières: médecine - sport - traduction - logopédie...
- HES: obligation de faire **un stage pratique d'un an ou une passerelle**. Restriction ou examen pour certaines filières.
- HEP: pas de restriction pour l'admission.